

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT**Séance du 13 décembre 2022**

Sur convocation en date du 7 décembre 2022, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 13 décembre 2022 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

| | | |
|-------------------|---------------------|-------------------|
| MORAND Alexis | LACOMBE Annick | BLANC Jean Luc |
| BRUNET Myriam | CHEVILLARD Jean Luc | BURTIN Béatrice |
| JANODY Patrice | JACQUEMET Rodolphe | CHATARD Kévin |
| ARTAUD Jean Marc | LAUPRETRE Patrick | VEUILLET Philippe |
| BONHOURE Paola | THERMET Laure | MARION Isabelle |
| PERDRIX Catherine | MERLE Sandra | BURDY Meryl |
| DAVID Magalie | TAPONARD Emmanuel | SCHUBERT Anja |
| CEREIZE Clément | | |

Etaient excusés :

Emmanuelle MERLE a donné pouvoir à Bernard PERRET
Serge CHANEL a donné pouvoir à Jean-Luc CHEVILLARD
Michel VINIERE a donné pouvoir à Rodolphe JACQUEMET
Jean-Louis BILLOUD a donné pouvoir à Jean-Luc BLANC
Claire MOREAU DE SAINT MARTIN a donné pouvoir à Béatrice BURTIN
Joséphine MAZUÉ a donné pouvoir à Annick LACOMBE

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Annick LACOMBE

**POURSUITE EN 2023 DES ATELIERS D'ÉVEIL AUX ARTS PLASTIQUES
POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL MUNICIPAL DE LA PETITE ENFANCE**

Entendu le rapport de Mme Béatrice BURTIN, Adjointe au Maire déléguée à la Petite Enfance

Vu la réunion de la commission Actions éducatives, scolaires, Petite enfance du 20 octobre 2022

Depuis 2006, l'atelier d'éveil aux arts plastiques « terre à modeler » est organisé pour les enfants de 15 mois à 3 ans fréquentant les services municipaux du pôle « petite enfance » : le multi-accueil, la crèche familiale et le relais des assistantes maternelles indépendantes.

A travers ces ateliers, les enfants explorent et utilisent leurs cinq sens par des jeux de perception, de reconnaissance et de correspondance. La découverte de la terre a porté essentiellement sur la manipulation de la matière sous toutes ses formes. Les thèmes exploités ont été : l'automne, Noël, matières douces ou rugueuses ou piquantes, la main, les totems en lien avec le carnaval, les piscines, les couleurs, les voitures...

Pour l'année 2023, les ateliers seront réalisés à la demande de l'intervenante sur la période de janvier au 8 juillet 2023. Le principe de déroulement des ateliers serait le suivant :

- deux matinées par semaine du 5 janvier 2023 au 8 juillet 2023, hors vacances scolaires soit 21 semaines
- les jeudis et les vendredis matins, en période scolaire, par groupes de 8 à 10 enfants fréquentant la crèche familiale, le multiaccueil, la microcrèche et le RAM
- les horaires seraient les suivants de 8 h 45 à 11 h 15 soit 2 h 30 par séance

Le temps de présence de l'animatrice serait de 2 h 30 par séances soit 5 heures par semaine sur la base de 22 semaines soit 110 heures.

Comme l'année dernière, il est proposé de recruter Mme Isabelle Prudhomme en tant que vacataire sur la base d'un taux horaire brut fixé à 26 €.

Le coût de l'atelier est évalué à :

| | |
|--|----------------|
| - Personnel (vacation 26 €/heure + charges) arrondi à | 4 100 € |
| - Fournitures, cuisson et séchage (facturées par l'association les « doigts d'Art-gile ») : | <u>210 €</u> |
| TOTAL : | 4 310 € |

Les crédits nécessaires seront inscrits dans les chapitres 64 *Charges de personnel* et 606 *autres fournitures* du budget primitif 2023.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- approuver la reconduction pour 2023 des ateliers d'éveil à l'art plastique pour les structures municipales du pôle Petite Enfance
- recruter Madame Isabelle Prudhomme en qualité de vacataire au taux horaire brut de 26 € pour 44 séances de 2 h 30 mn
- autoriser le Maire à signer la convention à intervenir avec l'association « Les doigts d'Art-gile », à engager, mandater et liquider les dépenses correspondantes qui sont prévues au budget primitif de la commune.

LE MAIRE,
Bernard PERRET

